

- Que les standards d'exposition soient révisés afin de prendre en compte la permanence de l'exposition, le caractère pulsé des rayonnements artificiels, les valeurs crête des champs électriques et magnétiques, les effets cocktails avec différentes gammes de fréquence de la vie quotidienne et les autres pollutions (chimique, métallique, médicamenteuse, etc.) ainsi que la vulnérabilité des personnes exposées (pensons aux centres hospitaliers, aux maternités, aux établissements scolaires, aux crèches, aux EPHAD à proximité desquelles des antennes sont installées, imposées sans aucune concertation, violant ainsi sans vergogne la loi 2002-285) ;
- Que la norme ANFR-DR 15 fixant le protocole de mesure moyennée dans l'espace et le temps (sur 6 minutes) des champs électromagnétiques soit aussi révisée afin de permettre la prise en compte des valeurs crêtes instantanées mesurées ;
- Pour la même raison, abroger l'utilisation du Débit d'Absorption Spécifique (DAS) qui désinforme les utilisateurs en leur donnant l'illusion d'une protection, alors que ce paramètre trompeur est exclusivement basé sur la mesure des valeurs moyennes, du fait du dogme religieux d'une toxicité fondée sur le seul effet thermique, arbitrairement estimé sur 6 minutes d'exposition ;
- Mettre en place, sur les téléphones portables, un logiciel limitant la puissance émettrice, en cas de réception dégradée à l'insu de l'utilisateur ;
- Que des campagnes de mesure, basées sur des valeurs crêtes, soient réalisées dans et autour des hôpitaux, crèches, écoles, collèges, lycées, maisons de retraite, etc., afin de cartographier la réalité des expositions dans l'espace public et **rendre visible l'invisible**, pour garantir la sobriété de cette pollution ainsi qu'un réel respect de la réglementation ;
- Que les accès à internet sur les objets connectés en mode sédentaire ne soient plus contraints sur un seul mode de connexion : éradiquer l'exclusivité de la Wifi et promouvoir l'installation en filaire par câble Ethernet pour les connexions fixes, en particulier dans les établissements scolaires ;
- Doter les véhicules (autos, trains, avions) d'une antenne-relais sur le toit ou sur le ventre (avion) et permettre une connexion filaire des objets connectés dans l'habitacle vers cette antenne orientée vers l'extérieur ;
- Qu'une information de masse sur les bonnes pratiques d'utilisation de tout appareil émetteur d'ondes électromagnétiques soit mis en œuvre dans la durée, en particulier dans les établissements scolaires. En clair, cesser de faire croire en des paramètres faussement protecteurs, lesquels neutralisent la vigilance des utilisateurs ;
- Que le corps médical soit formé dès l'université, mais aussi en formation continue dans le cadre de la mise à jour des connaissances, au diagnostic de l'EHS ;
- Une fois le corps médical massivement formé aux spécificités de l'EHS, alimenter le réseau sentinelle, via un maillage suffisamment fin, avec les données spécifiques à l'EHS collectées, afin d'évaluer l'évolution du risque sanitaire provoqué par cette pollution, et ainsi s'assurer de la pertinence des critères de la réglementation, pour garantir une santé publique optimale.

On le comprend bien : pour obtenir un effet vertueux sur la Santé Publique dans un environnement multi-pollué, seul un ensemble de dispositions prises de manière coordonnée peut prétendre aboutir.